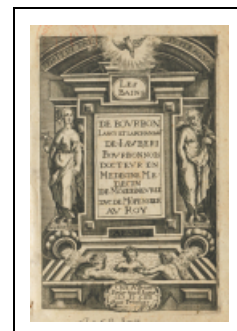


THERMALISME DANS LA COMMUNE DE BOURBON-LANCY (LE)

Bourgogne-Franche-Comté, Saône-et-Loire
Bourbon-Lancy

Dossier IA71003728 réalisé en 2022

Auteur(s) : Fabien Dufoulon



Le développement du thermalisme à Bourbon-Lancy

L'utilisation ancienne des sources chaudes de Bourbon-Lancy est confirmée par la présence de vestiges de thermes antiques à l'emplacement de l'établissement thermal.

Le premier essor à la Renaissance

Les bains de Bourbon-Lancy sont cités dans le *Catalogus Gloria mundi* (1529) de Barthélemy de Chasseneuz, humaniste originaire de la ville voisine d'Issy-l'Évêque : "Sed tandem sciamus que sint balnea excellentiora in Gallia, & licet sint plurima, pauca tamen referam. Primò in nostro balliutu Hedueni ad muros, seu in suburbijis vurbis Borbonij Ancerici, quod distat à loco natalitio meo dicto Issiacum octo milliaribus, sunt Balnea antiquissima & excellentissima à Iulio Cæsare, ut fertur, constructa, in quibus sunt plures fontes calentes, & quod mirum est, non cum tetro odore sulphuris : & inter alios, fons est ita calidus & feruens, ut vix manus contineri posset, & si viuum caderet & mergeretur in eo per tempus, quo vix dici possit, Aue Maria, à morte cum difficultate liberaretur : & aqua illius vtuntur pistores & incolæ, pro pane cõficiendo, & pluribus alijs actibus & vsibus necessarijs. Locus autem aptus ad balneum, in quo aquæ calentes cadunt & recipiuntur, est prope fontes calidos, & circumdatur muro ex magnis lapidibus quadratis cõposito sub forma orbiculari, in quo vitra quinquies centum homines contineri possint." Les informations sont ensuite reprises par Andrea Bacci, qui consacre lui aussi un passage aux bains de Bourbon-Lancy ("Balnea ad Borbonium Ancerici") dans son traité *De Thermis* (1571). Signe de leur renommée, les bains de Bourbon-Lancy ["Bourbonensy"] sont également mentionnés dans la liste des "bains chaulx" du chapitre XXXIII ("Comment Pantagruel fut malade et la façon comment il guérit") du deuxième livre de Rabelais (vers 1530) : "Lesdits bains sont chaulx parce qu'ilz sont issus de la chaulde pisse du bon Pantagruel".

La gestion des sources

La baronnie de Bourbon-Lancy est acquise par Anne de France, épouse de Pierre de Beaujeu, duc de Bourbon et d'Auvergne, par un arrêt du Parlement de Bourgogne de 1511. La succession de sa fille Suzanne est l'objet d'un conflit entre le connétable Charles de Bourbon et Louise de Savoie. Cette dernière entre définitivement en possession de la baronnie à la mort du connétable en 1527. Elle la transmet à son fils, le roi François Ier : les bains de Bourbon-Lancy relèvent ainsi de la Couronne à partir de cette date. L'intervention du pouvoir royal à la fin du 16^e siècle et au début du 17^e siècle marque un temps fort dans l'histoire de l'établissement thermal, célébré dans la dédicace d'Aubery (1604) à Henri IV en 1604 : "À qui mieux dois-je vouër ces ruines qu'à Vostre Maiesté, à laquelle elles appartiennent par succession, et par droit de conquête : le ciel confirme en vous la sacrée suite des Roys vos devanciers, la conquête de vostre Estat vous les acquiert, et vostre Nom Auguste recognu pour génie tutellaire du Bourbonnois [...] vous les approprie, avec le succez merveilleux de vostre Valeur qui seule a relevé les mazures de ce Royaume Ruiné, pour en former la plus entière et puissante Monarchie du monde".

L'établissement thermal relève des États de Bourgogne au XVIII^e siècle. Il devient la propriété de l'hôpital de Bourbon-Lancy par l'article 108 de la loi du 16 ventôse an XII (7 mars 1804). L'hôpital le gère d'abord en régie directe avant d'adopter le principe de l'affermage dans une délibération du 28 septembre 1817. Le mode des gestion par un concessionnaire subsiste jusqu'à nos jours.

Les lieux d'hébergement

Les lieux d'hébergement des baigneurs sous l'Ancien Régime sont mal connus. Le développement du quartier thermal, caractérisé par ses hôtels de voyageurs et ses maisons de villégiature, débute du milieu du 19^e siècle. Il est évoqué notamment par Rérolle (1849) : "Des logements nombreux et en rapport avec toutes les positions de fortune entourent l'établissement. Depuis quelques années, pour répondre à la progression croissante des malades, de nouveaux hôtels ont été bâtis, d'autres restaurés [...]." Le *Guide aux eaux thermales de Bourbon-Lancy* (1880) en donne une liste indicative.

Les moyens de transport

Sous l'Ancien Régime, la ville se situe sur la route reliant Autun au Fourneau, au bord de la Loire. De là, une première route permet de rejoindre Moulins (à l'Est) ; une seconde, Decize, Nevers et Paris (au Nord). La commune de Bourbon-Lancy est connectée relativement tardivement au réseau ferré français. Jusqu'en 1884, la gare la plus proche est celle de Gilly-sur-Loire, sur la ligne reliant Moulins à Paray-le-Monial ouverte en 1869. D'après le *Guide aux eaux thermales de Bourbon-Lancy* (1880), il faut alors 13h30 pour rejoindre Gilly-sur-Loire depuis Paris. Le 19 juin 1884, la Compagnie Paris-Lyon-Méditerranée met en service la ligne reliant Gilly-sur-Loire à Cercy-la-Tour. Une gare est construite au Fourneau, à un peu plus de 3 km du centre. Le 16 mai 1900, la Compagnie des Chemins de Fer départementaux met en service la ligne reliant Le Fourneau à Toulon-sur-Arroux. Une gare de voyageurs est alors construite au centre-ville de Bourbon-Lancy. Elle est desservie par des trains jusque dans les années 1950.

Historique

Sous l'Ancien Régime, la ville est déjà connue sous le nom de Bourbon-Lancy (*Borvo Ancellus*) qui pourrait dériver de Borvo, dieu guérisseur associé à l'eau dans l'Antiquité. Elle est rebaptisée "Bellevue-les-Bains" en 1793, puis retrouve son ancien nom quelques années plus tard. La fin du 18^e siècle et le début du 19^e siècle marque une rupture dans l'histoire du thermalisme à Bourbon-Lancy : l'établissement thermal de l'Ancien Régime disparaît, et un nouvel établissement est créé à son emplacement en 1807 et 1841. Le quartier thermal se développe à partir du milieu du 19^e siècle. Par décret du 28 juin 1914, la commune de Bourbon-Lancy est érigée en "station hydrominérale" (statut défini par la loi du 13 avril 1910).

Période(s) principale(s) : 16^e siècle / 17^e siècle / 18^e siècle / 19^e siècle / 20^e siècle / 21^e siècle

Sources documentaires

Documents figurés

- **Les bains de Bourbon Lancy et Larchanbaū. 1604.**
Les bains de Bourbon Lancy et Larchanbaū / [auteur inconnu]. 1604. Gravure. In : Aubery, Jean. Les bains de Bourbon Lancy et Larchanbaū. [Paris] : Adrian Perier, 1604. Frontispice représentant Hygie et Esculape avec trois baigneurs.
Lieu de conservation : Bibliothèque nationale, Paris
- **Portrait du docteur Tellier, médecin inspecteur des eaux de Bourbon-Lancy. [Milieu du 19^e siècle].**
Portrait du docteur Tellier, médecin inspecteur des eaux de Bourbon-Lancy / Aubrun (lithographe) et Frick Frères (imprimeurs). [Milieu du 19^e siècle]. Gravure. In : Bernis, J. Album universel des eaux minérales et des bains de mer. Paris : [s.l.], [1862].
Lieu de conservation : Collection particulière : château de La Montagne, Saint-Honoré-les-Bains
- **Bourbon-Lancy. Cour intérieure de l'Établissement Thermal. [Début du 20^e siècle].**
Bourbon-Lancy. Cour intérieure de l'Établissement Thermal / [auteur inconnu]. [S.l.] : [s.n.], [début du 20^e siècle]. Carte postale.
Lieu de conservation : Collection particulière
- **Bourbon-Lancy. Chaise à porteur. [Premier quart du 20^e siècle].**
Bourbon-Lancy. Chaise à porteur / [auteur inconnu]. Bourbon-Lancy : Perrin-Laval, [premier quart du 20^e siècle]. Carte postale.
Lieu de conservation : Collection particulière
- **Bourbon-Lancy. La chaise au porteur. [Premier quart du 20^e siècle].**
Bourbon-Lancy. La chaise au porteur / [auteur inconnu]. Bourbon-Lancy : Perrin, [premier quart du 20^e siècle]. Carte postale.
Lieu de conservation : Collection particulière
- **Bourbon-Lancy Thermal (Saône-et-Loire). Les chaises à porteurs. [Deuxième quart du 20^e siècle].**
Bourbon-Lancy Thermal (Saône-et-Loire). Les chaises à porteurs / [auteur inconnu]. [S.l.] : Gras, [deuxième quart du 20^e siècle]. Carte postale.
Lieu de conservation : Archives départementales de Saône-et-Loire, Mâcon- Cote du document : 6 Fi 8467

Documents multimédias

- **Itinéraire d'Henri III. Les lieux de séjour du roi d'après sa correspondance (1565-1589). 2011.**
Itinéraire d'Henri III. Les lieux de séjour du roi d'après sa correspondance (1565-1589). Éd. Caroline Zum Kolk, Eloïse Rocher. Paris, Cour de France.fr, 2011. (<http://cour-de-france.fr/article1732.html>).

Bibliographie

- **Chasseneuz (de), Barthélemy. Catalogus gloriae mundi. 1529.**
Chasseneuz (de), Barthélemy. Catalogus gloriae mundi. 1529. réed. Francfort : Sigismond Feyerabend, 1579.
Lieu de conservation : Bibliothèque municipale, Dijon- Cote du document : L 10265
- **Rabelais, François. Les horribles et espoventables faitz et prouesses du très renommé Pantagruel. [Vers 1530].**
Rabelais, François. Les horribles et espoventables faitz et prouesses du très renommé Pantagruel, roy des Dipsodes, filz du grand géant Gargantua , composez nouvellement par Maistre Alcofrybas Nasier. [Lyon] : C. Nourry, [vers 1530].
Lieu de conservation : Bibliothèque nationale, Paris- Cote du document : RES-Y2-2146
- **Bracci, Andrea. De Thermis. 1571.**
Bracci, Andrea. De Thermis. Venise : V. Valgrisius, 1571.
- **Aubery, Jean. Les bains de Bourbon Lancy et Larchanbaü. 1604.**
Aubery, Jean. Les bains de Bourbon Lancy et Larchanbaü. [Paris] : Adrian Perier, 1604.
- **Banc, Jean. Les Admirables Vertus des eaux naturelles de Pougues, Bourbon et autres renommées de France, en faveur des malades qui ont recours en leurs salutaires emplois, depuis peu decouvertes par I.B. Bourbonnois, docteur et professeur en médecine. 1618.**
Banc, Jean. Les Admirables Vertus des eaux naturelles de Pougues, Bourbon et autres renommées de France, en faveur des malades qui ont recours en leurs salutaires emplois, depuis peu decouvertes par I.B. Bourbonnois, docteur et professeur en médecine. Paris : L. Giffart, 1618. 140 p. Contient : Banc, Jean. De l'usage et employ des eaux naturelles contre les maladies. Paris : Pierre Sevestre, 1605. [constitue le livre 2 de l'édition de 1618]. Et : Banc, Jean. La Mémoire renouvelée des merveilles des eaux naturelles en faveur de nos nymphes françoises et des malades qui ont recours à leurs emplois salutaires. Paris : Pierre Sevestre, 1605. [constitue le livre 3 de l'édition de 1618].
- **Rérolle. Édouard. Notice sur les eaux minérales de Bourbon-Lancy. 1849.**
Rérolle. Édouard. Notice sur les eaux minérales de Bourbon-Lancy. Lyon : Imprimerie de Louis Perrin, 1849.
- **Guide aux eaux thermales de Bourbon-Lancy (Saône-et-Loire) : Wiesbaden français. 1880.**
Guide aux eaux thermales de Bourbon-Lancy (Saône-et-Loire) : Wiesbaden français. Mâcon : Protat Frères, 1880.
- **Bonnard, Louis. La Gaule thermale. Sources et stations thermales et minérales de la Gaule à l'époque gallo-romaine. 1908.**
Bonnard, Louis. La Gaule thermale. Sources et stations thermales et minérales de la Gaule à l'époque gallo-romaine. Paris : Librairie Plon, 1908. 521 p.
- **Aubert, Jean. Dans le nord et l'est, les villes d'eaux autrefois. 1994.**
Aubert, Jean. Dans le nord et l'est, les villes d'eaux autrefois. Lyon : Horvath, 1994. 144 p. ISBN 2-7171-0858-0.
- **CAUE de Saône-et-Loire. Guide d'architecture en Bourgogne, 1893-2007. 2008.**
CAUE de Saône-et-Loire. Guide d'architecture en Bourgogne, 1893-2007. Paris : Picard, 2008. 399 p. : ill. ; 25 cm.

Informations complémentaires

Annexes

Aperçu chronologique de la législation sur les sources, les jeux et les stations (1605-1910).

Édit royal de mai 1605

La protection des sources minérales est confiée au Premier Médecin du Roi qui désigne des "intendants des bains et fontaines minérales" dans les provinces. Ces sources appartiennent en théorie à l'État. En réalité, elles sont bien souvent exploitées par les propriétaires privés des terrains. Cette tolérance est explicitée dans une déclaration royale en date du 25 avril 1772.

Arrêt du Conseil d'État du 5 mai 1781

La distinction entre les sources appartenant à l'État et celles appartenant à des particuliers est établie. L'exploitation des eaux minérales par ces particuliers est toutefois soumise à l'autorisation préalable de la Société royale de Médecine (fondée en 1776).

Décret impérial du 24 juin 1806

L'interdiction de l'exploitation publique des jeux, établie en 1781, est l'objet d'une exception au bénéfice des "lieux où il existe des eaux minérales" et de la ville de Paris. Le Code pénal (1810) et la loi du 21 mai 1836 abrogent cette disposition particulière. Dans les faits, des cercles de jeux subsistent et se multiplient jusqu'au début du 20^e siècle.

Ordonnance royale du 18 juin 1823

L'administration et la livraison au public des eaux minérales sont soumises à une autorisation préalable, sauf pour les pharmaciens. Cette autorisation, qui n'est pas limitée dans le temps, prend la forme d'un arrêté ministériel. Les propriétaires sont tenus de veiller à la conservation et à l'amélioration des sources.

Loi du 14 juillet 1856

Certaines sources minérales peuvent être déclarées d'intérêt public et dotées d'un périmètre de protection des eaux. La loi est l'aboutissement de plusieurs décennies de débats. Elle remplace le décret du 8 mars 1848 qui fixait arbitrairement un périmètre d'un rayon d'un kilomètre autour des sources autorisées.

Loi du 15 juin 1907

L'État autorise certains jeux de hasard dans les cercles et casinos des "stations balnéaires, thermales ou climatiques" sans que celles-ci soient précisément et juridiquement définies. Ces jeux doivent toutefois se tenir dans des lieux "distincts et séparés" et seulement pendant "la saison des étrangers".

Loi du 13 avril 1910

Toute commune qui possède sur son territoire une ou plusieurs sources minérales ou un établissement exploitant une ou plusieurs sources minérales peut être érigée en "station hydrominérale", et peut à ce titre décider de prélever une taxe de séjour qui doit permettre l'embellissement de la ville et l'accueil des indigents. Le prélèvement de cette taxe est rendu obligatoire par la loi du 24 septembre 1919.

Thématiques : thermalisme en Bourgogne-Franche-Comté (le)

© Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine



Frontispice de l'ouvrage de Jean Aubery, *Les bains de Bourbon Lancy et Larchanbaũ* (1604).
71, Bourbon-Lancy

Source :

***Les bains de Bourbon Lancy et Larchanbaũ* / [auteur inconnu]. 1604. Gravure. In : Aubery, Jean. *Les bains de Bourbon Lancy et Larchanbaũ*. [Paris] : Adrian Perier, 1604. Frontispice représentant Hygie et Esculape avec trois baigneurs.**

Lieu de conservation : Bibliothèque nationale, Paris

N° de l'illustration : 20227100144NUC2A

Date : 2022

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

© Bibliothèque nationale



Portrait du docteur Tellier, médecin inspecteur des eaux de Bourbon-Lancy.
71, Bourbon-Lancy

Source :

Portrait du docteur Tellier, médecin inspecteur des eaux de Bourbon-Lancy/ Aubrun (lithographe) et Frick Frères (imprimeurs). [Milieu du 19e siècle]. Gravure. In : Bernis, J. Album universel des eaux minérales et des bains de mer. Paris : [s.l.], [1862].

Lieu de conservation : Collection particulière : château de La Montagne, Saint-Honoré-les-Bains

N° de l'illustration : 20195800472NUC4A

Date : 2019

Auteur : Pierre-Marie Barbe-Richaud

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

© Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine



Vue ancienne de la cour de l'établissement thermal, avec la ville à l'arrière.
71, Bourbon-Lancy

Source :

Bourbon-Lancy. Cour intérieure de l'Établissement Thermal // [auteur inconnu]. [S.l.] : [s.n.], [début du 20e siècle].
Carte postale.

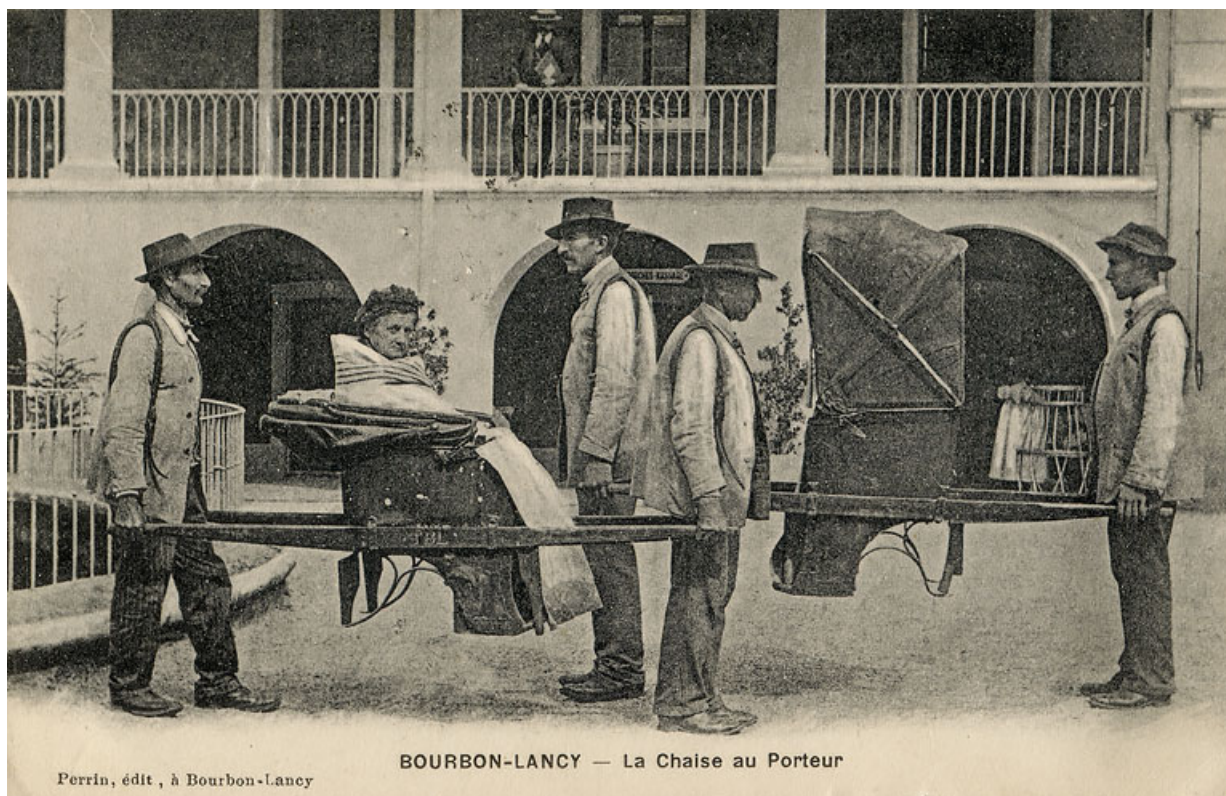
Lieu de conservation : Collection particulière

N° de l'illustration : 20197100687NUC4A

Date : 2019

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

© Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine



Femme sur une chaise à porteurs dans la cour de l'établissement thermal (premier quart du 20e siècle).
71, Bourbon-Lancy

Source :

***Bourbon-Lancy. La chaise au porteur* / [auteur inconnu]. Bourbon-Lancy : Perrin, [premier quart du 20e siècle].
Carte postale.**

Lieu de conservation : Collection particulière

N° de l'illustration : 20207100056NUC4A

Date : 2020

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

© Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine



Homme sur une chaise à porteurs dans la cour de l'établissement thermal (premier quart du 20e siècle).
71, Bourbon-Lancy

Source :

Bourbon-Lancy. Chaise à porteur / [auteur inconnu]. Bourbon-Lancy : Perrin-Laval, [premier quart du 20e siècle].
Carte postale.

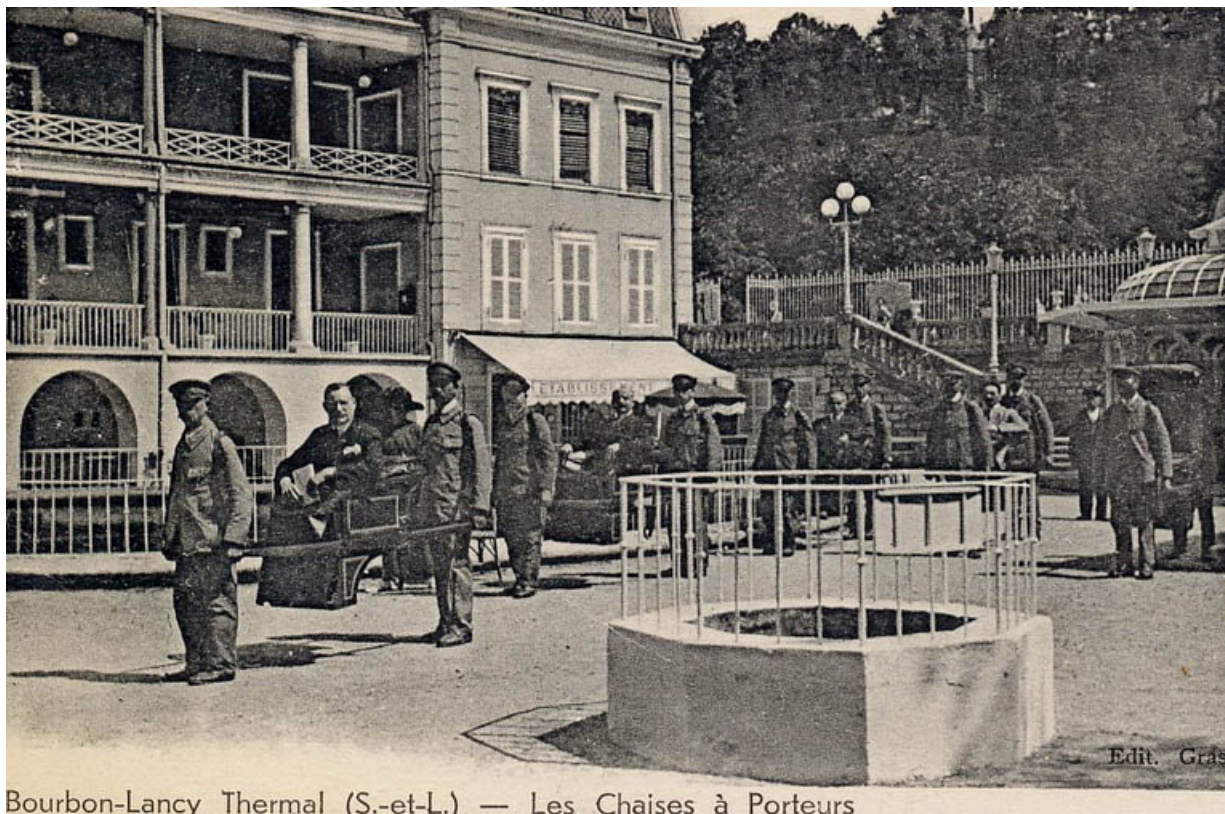
Lieu de conservation : Collection particulière

N° de l'illustration : 20207100055NUC4A

Date : 2020

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

© Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine



Bourbon-Lancy Thermal (S.-et-L.) — Les Chaises à Porteurs

Arrivée des chaises à porteurs dans la cour de l'établissement thermal (deuxième quart du 20e siècle).

71, Bourbon-Lancy

Source :

Bourbon-Lancy Thermal (Saône-et-Loire). Les chaises à porteurs / [auteur inconnu]. [S.l.] : Gras, [deuxième quart du 20e siècle]. Carte postale.

Lieu de conservation : Archives départementales de Saône-et-Loire, Mâcon - Cote du document : 6 Fi 8467

N° de l'illustration : 20217100322NUC1A

Date : 2021

Reproduction interdite

© Archives départementales de Saône-et-Loire